

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** BIOPREN 50 LML

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** CH-2020-0022

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** CH-0021989-0000

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2 |
| 2.2. Type de formulation  | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 5 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 7 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 7 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 7 |
| 6. Autres informations  | 7 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|               |
|---------------|
| MOSQUIPREN 50 |
|---------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |                                     |
|--|-----------------|-------------------------------------|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | EDIALUX                             |
|  | Adresse         | ZA MACON EST 01750 REPLONGES France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | CH-2020-0022    |                                     |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | CH-0021989-0000 |                                     |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 10/09/2020      |                                     |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 18/11/2029      |                                     |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Babolna Bioenvironmental Ltd               |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie          |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Dr Köves János út 1-3 2943 Babolna Hongrie |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>Substance active</b>                     | 1386 - (S)-méthoprène             |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Babolna Bioenvironmental Ltd      |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun                               | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--|--|------------------|------------|-----------|------------|
| (S)-méthoprène                           | Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate                                | Substance active | 65733-16-6 |           | 5,26       |
| Polyethylene glycol (15)-hydroxystearate | Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, polymer with .alpha.-hydro-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) |                  | 70142-34-6 |           | 11,58      |

### 2.2. Type de formulation

|   |
|---|
| Suspension encapsulée - Emulsion d'huile dans l'eau |
|---|

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Mention de danger</b>    | <p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>  |
| <b>Conseils de prudence</b> | <p>Éviter de respirer les aérosols.</p> <p>Éviter de respirer les poussières.</p> <p>Éviter de respirer les fumées.</p> <p>Éviter de respirer les gaz.</p> <p>Éviter de respirer les brouillards.</p> <p>Éviter de respirer les vapeurs.</p> |

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans le respect de la réglementation national / régional comme déchet spécial

Éliminer le récipient dans le respect de la réglementation national / régional comme déchet spécial

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | BIOPREN 50 LML MOSQUITO LARVICIDE CONCENTRÉ est un régulateur de croissance des insectes à action lente, à base de (S)-méthoprène (analogue de l'hormone juvénile), destiné à prévenir l'émergence de moustiques adultes.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Culex spp.<br>Nom commun: Moustiques<br>Stade de développement: stades larvaires L3-L4<br><br>Nom scientifique: Aedes spp.<br>Nom commun: Moustiques<br>Stade de développement: stades larvaires L3-L4   |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Extérieur<br><br>Extérieur<br>Le produit est utilisé pour traiter des dispositifs de rétention d'eau de petite dimension sans connexion avec le milieu aquatique naturel ou une station d'épuration, tels que:<br>- Piscines non utilisées<br>- Bassins avec revêtement imperméable<br>- Bacs de récupération des eaux de pluies<br>Les dispositifs de rétention d'eau traités ne doivent pas être utilisés pour entreposer de l'eau potable, pour l'irrigation, pour la baignade ou pour élever des poissons d'ornement et qui pourrait être propice, de façon temporaire ou permanente, au développement de larves de moustique. |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Pulvérisation -<br>Pulvérisation (application directe au moyen d'un sac à dos ou d'un équipement portatif)   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Eau propre: - 220 mL produit/ha ou 0,022 mL produit/m <sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm) -   |

290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm) Eau légèrement contaminée: - 290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm) - 360 mL produit/ha ou 0,036 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm) - - -

Le dosage dépend du type de site de reproduction et de la qualité et de la profondeur de l'eau. La quantité indiquée doit être diluée avec au moins 5 litres d'eau par 0,1 hectare ou par 1000 mètres carrés.

Eau propre:

- 220 mL produit/ha ou 0,022 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm)
- 290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm)

Eau légèrement contaminée:

- 290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm)
- 360 mL produit/ha ou 0,036 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm)

Fréquence: Réappliquer le produit après 10 jours, si nécessaire

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel qualifié

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteilles Coex PE/PA ou PEHD : 1 - 10 L

Boîtes Coex PE/PA ou PEHD : 1 - 10 L

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

-

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**5. Conditions générales d'utilisation**

**5.1. Consignes d'utilisation**

Appliquer pour traiter des dispositifs de rétention d'eau de petite dimension sans connexion avec le milieu aquatique naturel ou une station d'épuration qui ne sont pas utilisés, pour l'irrigation, la baignade, l'élevage des poissons d'ornement ou entreposer de l'eau potable, et qui pourraient être propices, de façon temporaire ou permanente, au développement de larves de moustiques. Le dosage dépend du type de site de reproduction et de la qualité et de la profondeur de l'eau.

Eau propre:

- 220 mL produit/ha ou 0,022 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm)
- 290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm)

Eau légèrement contaminée:

- 290 mL produit/ha ou 0,029 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau 30 cm)
- 360 mL produit/ha ou 0,036 mL produit/m<sup>2</sup> (profondeur de l'eau >30 cm)

La quantité indiquée doit être diluée avec au moins 5 litres d'eau par 0,1 hectare ou par 1000 mètres carrés.

Description détaillée de l'utilisation :

**BIEN AGITER AVANT UTILISATION !** Comme les composants du BIOPREN® 50 LML INSECTICIDE CONCENTRÉ CONTRE LA LARVE DE MOUSTIQUE peuvent se séparer pendant le stockage, le produit doit être bien agité avant la dilution. Rincez le réservoir vide trois fois et versez les eaux de rinçages dans le réservoir de pulvérisation.

**MELANGE :** NE PAS mélanger avec de l'huile. Utilisez toujours des outils propres. Remplissez le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau, puis ajoutez la quantité recommandée de BIOPREN® 50 LML INSECTICIDE CONCENTRÉ CONTRE LA LARVE DE MOUSTIQUE, agitez, et remplissez complètement avec de l'eau. Si possible, utilisez le mélange le jour de la préparation. Agitez doucement pendant l'application.

Mélangez le produit BIOPREN® 50 LML INSECTICIDE CONCENTRÉ CONTRE LA LARVE DE MOUSTIQUE dans suffisamment d'eau pour atteindre le taux d'application recommandé sur l'étiquette (220-360 ml de produit / hectare ou 0,022-0,036 ml de produit / m<sup>2</sup>, selon le type de site de reproduction et la qualité et la profondeur de l'eau). Utilisez au moins 5 litres d'eau par 0,1 hectare ou 1000 m<sup>2</sup> (c'est-à-dire diluez 22-36 ml de produit avec 5 litres d'eau). Si le volume du conteneur de l'équipement est différent et la taille de la zone à traiter est différente, le spécialiste ajustera le dosage du produit à la dilution comme décrit ci-dessus.

Utiliser uniquement avec des pulvérisateurs à grosses gouttes.

En général, l'efficacité résiduelle du produit est de 10 jours. Réappliquez le produit seulement après 10 jours, si nécessaire. Une forte pluie peut affecter l'efficacité du produit.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Ne pas utiliser le produit en continu.

Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.

Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.). Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).

Enregistrez l'état initial et surveillez l'efficacité par rapport aux populations dans les zones clés (au moins une enquête par an) pour détecter des changements importants de la sensibilité vis-à-vis des substances actives. Les informations provenant des programmes de surveillance de la résistance peuvent vous aider à identifier les problèmes tôt et à prendre des bonnes décisions. En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Ne pas appliquer le produit dans les eaux d'irrigation des cultures.

Ne pas utiliser dans de l'eau pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Une exposition répétée peut provoquer des troubles allergiques.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Porter des gants de protection (gants spécifiés sur le produit par le titulaire de l'autorisation) et une combinaison (norme spécifiée sur le produit par le titulaire de l'autorisation) pendant les phases de manipulation du produit et de nettoyage des équipements de pulvérisation.
- Porter des gants/combinations jetables pendant les phases de manipulation du produit et de nettoyage des équipements de pulvérisation
  
- Se laver les mains après utilisation du produit.
- Ne pas utiliser le produit pour le traitement des piscines utilisées.
- Ne pas utiliser l'eau traitée pour l'arrosage des plantes.
- Ne pas appliquer le produit dans des réservoirs d'eau reliés à des zones aquatiques naturelles (ruisseaux, rivières, lacs, etc.).
- Les dispositifs de rétention d'eau traités ne doivent être en aucun cas reliés à une station d'épuration ou au compartiment aquatique.



### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets secondaires négatifs directs ou indirects probables : Réaction allergique cutanée.

Mesures de premiers secours :

Éloignez la personne affectée de la source d'exposition et retirez les vêtements contaminés / mouillés.

En cas de contact avec les yeux : TOUJOURS vérifiez si la personne affectée porte des lentilles et si oui, retirez-les. Rincez les yeux avec beaucoup d'eau (avec les paupières enlevées) pendant au moins 15 minutes.

En cas de contact avec la peau : lavez la zone affectée avec beaucoup de savon et d'eau. Ne frottez pas !

En cas de contact avec la bouche ou d'ingestion : NE faites pas vomir sauf indication contraire émanant d'un centre toxicologique ou d'un professionnel de la santé ; rincez la bouche de la personne affectée et donnez-lui quelques verres d'eau.

Calmez et gardez la personne affectée calme, maintenez une température corporelle normale et contrôlez la respiration. Si nécessaire, vérifiez le rythme cardiaque et appliquez la respiration artificielle. •

Si nécessaire, amenez la personne affectée chez le médecin et, si possible, apportez l'emballage ou l'étiquette du produit.

NE LAISSEZ PAS LA PERSONNE AFFECTÉE SANS SURVEILLANCE !

Conseils au personnel médical et de santé : surveillez les signes de vie et appliquez un traitement symptomatique et de soutien. SI VOUS CONSULTEZ UN MÉDECIN, CONSERVEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET APPELEZ LE CENTRE TOXICOLOGIQUE LOCAL (Tox Info Suisse - En cas d'urgence: 145)

Traitement d'urgence : en cas de contact avec la peau, consultez un médecin si vous vous sentez mal ou développez des symptômes.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit et son emballage comme déchets spéciaux. Recueillez le produit déversé et l'éliminer comme déchet spécial.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe.
- Protéger le produit du gel : le produit ne doit pas être stocké à une température inférieure à 5°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Durée de vie : 30 mois

## 6. Autres informations

Il faut indiquer sur l'étiquette que le produit contient les substances suivantes : Acide octadécanoïque, 12-hydroxy-, polymère avec hydroxypropyl alpha -hydro- .omega.- (oxy-1,2-éthanediyl) et mélange réactionnel (3: 1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one